

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

p. 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**Unité
ouvrière**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)



Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2184 - 11 juin 2010 - Prix: 1 € - DOM: 1,50 €

Coupe du monde

**Le ballon rond
fait tourner
la machine
à profits**

Retraites :

**Ne pas
laisser
passer
leurs
projets !**

p. 5

Enseignement :

**des "réformes"
pour réduire
les budgets**

p. 6

Israël-Palestine

**Levée immédiate
du blocus de Gaza**

p. 16



SOMMAIRE

Leur société

- p4** ■ Pour la défense du droit des femmes
 ■ Violences conjugales
 ■ Réforme territoriale
 ■ Tempête Xynthia
- p5** ■ Congrès de la CFDT : le faux radicalisme de Chérèque
 ■ Pénibilité du travail
 ■ Associations humanitaires : en première ligne pour les conséquences désastreuses des licenciements
- p7** ■ Procès Kerviel
 ■ Comment les banquiers volent des milliards

Enseignement

- p6** ■ Chatel veut modifier les rythmes scolaires
 ■ L'assouplissement de la carte scolaire
 ■ Internats d'excellence : un saupoudrage qui ne masque pas la misère

Dans le monde

- p8/9** ■ Allemagne : comment faire payer les classes populaires
 ■ Grèce, Hongrie : la menace de faillite, c'est celle du système
 ■ Delta du Niger : l'extraction pétrolière, une catastrophe permanente
 ■ BP : les actionnaires premiers servis
 ■ Inde : 25 ans après la catastrophe de Bhopal
- p10** ■ Afrique du Sud : l'envers du décor
 ■ Coupe d'Europe de football : Sarkozy marque, on paye
 ■ Argentine : Répression contre des chômeurs
 ■ Dépenses militaires en hausse
- p16** ■ Chine : grèves ouvrières
 ■ Israël

Il y a 70 ans

- Pétain - De Gaulle : comment on réécrit l'histoire

Dans les entreprises

- p12** ■ Meadwestvaco emballages
 ■ Hôpital Hôtel-Dieu (Paris)
 ■ France Télécom
- p13** ■ La Poste
- p14** ■ Continental : dernier jugement et succès de la solidarité
 ■ Clariant : grève
 ■ Magasin Carrefour Échirolles
- p15** ■ Thomson-Technicolor
 ■ La Poste-Saint-Pierre-des-Corps
 ■ Veolia : une gestion opaque de l'eau

• Légalisation des jeux en ligne

Un pari sans risque pour les opérateurs

La loi d'ouverture à la concurrence des jeux et des paris sportifs sur Internet s'applique depuis le 8 juin. Auparavant, en l'absence de cette autorisation, un million et demi de joueurs pariaient déjà sur des sites en principe illégaux en France. Mais « *il faut mettre fin au développement sauvage et anarchique des jeux d'argent et de hasard sur Internet* », avait déclaré le ministre du Budget, François Baroin. Et d'ajouter qu'il fallait créer une « *offre légale* » obéissant à des règles et « *associer à cela en complément des outils de lutte contre l'addiction et de protection des mineurs* ». À entendre le gouvernement, qui préparait cette loi depuis plusieurs mois, il s'agissait d'une œuvre de salubrité publique.

En réalité, il s'agit surtout, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence au niveau européen, qui sert de prétexte, d'ouvrir un marché à toutes sortes d'officines privées « bien de chez nous », et de le faire vite. Avec l'ouverture de la Coupe du monde de football, le « vite » est devenu urgent et les postulants à l'agrément officiel piaffaient d'impatience.

Jusqu'à présent l'État, sous couvert de la Française des Jeux, du PMU et en taxant les casinos, se taillait la part du lion avec

le racket fiscal que représentent ses prélèvements sur les jeux de hasard. Entre 1991 et 2010, il a multiplié ses gains par quatre. Chaque année, il récupère ainsi cinq milliards d'euros de recettes fiscales. Il ne s'oublie pas avec la nouvelle loi, puisqu'il bénéficie lui aussi de l'élargissement des jeux à de nouvelles activités et qu'il continue à prélever sa dime : 7,5 % sur les mises des joueurs pour les paris sportifs et hippiques, et 2 % sur le poker. En 2008, les paris en ligne illégaux pour le tournoi de tennis de Roland-Garros s'étaient montés à 400 millions d'euros. Dans l'immédiat, la Coupe du monde de football va être un terrain d'expérimentation sûrement très lucratif. D'ailleurs, on s'attend à ce que le football rafle 70 % des mises, évaluées, selon le secrétariat d'État aux Sports, à un ou deux milliards d'euros par an. De quoi aiguïser les appétits, et ils sont nombreux.

Les plus pressés de voir ce marché « s'ouvrir à la concurrence » sont les opérateurs français, dont la plupart travaillaient déjà à l'étranger. Certains s'allient avec la Française des Jeux ou le PMU pour exploiter ce nouveau filon. D'autres officines sont purement privées. La plupart ont

comme point commun d'être des trusts, comme le groupe Amaury (propriétaire de *L'Équipe* et du *Parisien* et organisateur du Tour de France), Bouygues, Bolloré, Lagardère, Pinault, Bernard Arnaud, etc. Ils sont d'ailleurs aussi les meilleurs amis de Nicolas Sarkozy, à moins que ce ne soit plutôt Sarkozy qui soit leur ami.

Bref, au nom de la libre concurrence, des fragments du monopole d'État vont grossir les quasi-monopoles de cette bande d'affairistes. Et, eux, à tous les coups, ils gagnent.

Sylvie MARÉCHAL

Cercle Léon Trotsky

Le prochain Cercle Léon Trotsky aura pour thème :

À l'occasion de la Coupe du monde de football :
Sport, capitalisme et nationalismes

Dopage, business, nationalisme, racisme : le sport semble porter toutes les tares de la société capitaliste. Pourrait-il en être autrement ?

Quelle a été l'attitude du mouvement ouvrier par rapport aux questions sportives ? Les communistes ont-ils un point de vue sur le sujet ? Voilà quelques-unes des questions qui seront abordées.

Vendredi 18 juin à 20 h 30

Théâtre de la Mutualité

24, rue Saint-Victor à Paris 5^e
 (Métro : Maubert-Mutualité)

Participation aux frais : 3 euros

Fête régionale de Lutte Ouvrière

Bourges

Samedi 26 juin de 14 h 30 à minuit

Salle des fêtes de Vignoux-sous-les-Aix

(15 km au nord de Bourges)

Versez à la souscription de Lutte Ouvrière

Il faut qu'il y ait dans ce pays des militants, un parti qui continue à défendre les idées de lutte de classe et la perspective d'une transformation révolutionnaire de la société, en un mot les idées communistes. C'est le combat que veut mener Lutte Ouvrière, un combat qui nécessite beaucoup d'énergie militante, mais aussi bien sûr de l'argent.

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux qui partagent

avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de :
Association de financement du parti Lutte Ouvrière
 en les envoyant à l'adresse suivante :
LUTTE OUVRIÈRE
BP 233
75865 PARIS CEDEX 18

Merci aussi de nous indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7 500 euros par an, donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyste)

membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1014 C 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 - Télécopie : 01 48 10 86 26

SUR INTERNET

www.lutte-ouvriere.org

www.union-communiste.org

contact@lutte-ouvriere.org

Lutte Ouvrière l'hebdomadaire

www.lutte-ouvriere-journal.org

Lutte Ouvrière multimédia (télé, radio, CLT)

www.lutte-ouvriere.org/multimedia

Lutte Ouvrière audio

(version parlée de nos textes)

www.lutte-ouvriere-audio.org

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

ou virement postal : CCP 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière	Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an
France, DOM-TOM	18 €	35 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €
USA, Canada	35 €	70 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du lundi 7 juin



Le grand cirque du ballon rond

Du pain et du cirque! L'adage, vieux de 2000 ans, résumait la recette cynique des dignitaires de l'Empire romain pour que le bon peuple oublie sa misère et se tienne tranquille. Par ces temps de crise, il n'est pas sûr que le pain soit assuré à tous sur cette planète. Le cirque, en revanche, le sera à partir de l'ouverture de la Coupe du monde de football. Les arènes de naguère sont relayées par la télévision. Les quatre semaines de cette Coupe seront suivies par des centaines de millions, voire des milliards de téléspectateurs partout dans le monde. Tout le monde pourra, ne serait-ce que de la rue, derrière la vitrine d'un magasin de télévisions, assister aux matchs, se gaver de commentaires ou d'anecdotes sur les faits et gestes des footballeurs vedettes.

Sans parler des petits malins de la politique qui s'engouffreront dans tel ou tel épisode des jeux de Johannesburg. Ici, en France, le premier épisode en est l'échange de coups entre Rama Yade, secrétaire d'État aux Sports, et sa ministre de tutelle, Roselyne Bachelot, au sujet de l'hôtel de luxe où est logée l'équipe de France. La première estime «*indécent*» le prix des chambres (600 euros la nuit) en ces temps de crise et eu égard aux performances de cette équipe. La seconde dénonce, sur le ton du patriotisme outragé, le fait qu'un membre du gouvernement, responsable des sports de surcroît, puisse ainsi chercher des poux dans la tête d'une équipe qui n'a pas besoin de cela pour ne pas être au meilleur de sa forme.

La machine est en tout cas lancée. Sur le devant de la scène, les 32 équipes nationales participantes et, avant même que les performances sportives se produisent, une débauche de nationalisme. Et, dans les coulisses, des centaines de millions d'euros brassés. La Coupe du monde est avant tout une grosse affaire commerciale, avec les profits qu'elle génère directement pour les propriétaires des grandes chaînes de télévision, pour la multitude de publications sportives, pour des fabricants de vêtements ou d'équipements sportifs, et indirectement pour toutes les grandes entreprises qui se servent des joueurs de football comme hommes-sandwichs. Hommes-sandwichs certes bien payés mais dont les salaires, réalisés sur quelques courtes années pendant lesquelles ils sont

performants, sont très loin des profits réalisés par leurs sponsors.

Oh, que le sport en général ou le football en particulier seraient beaux si l'argent ne les pervertissait pas! Mais, dans cette société capitaliste, il n'y a guère d'activités humaines qui ne soient pas perverties par l'argent. Les joueurs eux-mêmes, pour enviable que puisse être leur sort aux yeux des pauvres qui les regardent et dont ils sont issus, ne sont que des marchandises qu'on achète et qu'on revend, comme n'importe quelle autre marchandise!

Que le peuple s'amuse donc et reste scotché devant les écrans de télévision pendant quatre semaines: tout cela fait tourner la machine à profit.

Le lieu où se déroule la Coupe du monde de football ajoute un petit côté odieux supplémentaire à ce grand cirque. Certes, l'Afrique du Sud est le pays le moins pauvre du continent africain. Mais il reste pauvre quand même, et surtout un des plus inégalitaires du monde. À quelques pas des stades, il y a les «townships», ces bidonvilles de 50 000, 100 000 habitants ou plus.

Comment les rendre discrets pour qu'ils ne froissent pas trop brutalement les yeux des téléspectateurs? Comment cacher le fait que, vingt ans après la chute de l'apartheid – la ségrégation raciale officielle à l'égard de la majorité noire et pauvre –, la grande majorité de la population noire est toujours pauvre?

Si la plupart des ministres d'Afrique du Sud sont aujourd'hui noirs et si quelques Noirs riches ont pu se glisser parmi les grands bourgeois blancs, la vie des travailleurs des chaînes de production n'a guère changé, pas plus que celle des mineurs ou des innombrables chômeurs. Les frontières de la ségrégation sociale recouvrent largement la ségrégation raciale.

Alors, là où on l'a pu, on a déplacé les habitants à des dizaines de kilomètres plus loin, on a déporté les mendiants des centres-villes. Mais il y a trop de bidonvilles pour pouvoir tous les déménager.

Alors oui, le football, comme tous les sports, pourrait être une belle chose, et pas seulement comme spectacle. Mais il est marqué par le chauvinisme, l'affairisme, la loi de l'argent, le capitalisme. Les sports en eux-mêmes n'y sont pour rien: ils sont tels que la société dans laquelle ils baignent les fabrique.

Arlette LAGUILLER

• Hortefeux condamné pour injure raciale

Il a le profil de l'emploi

Le 4 juin, le tribunal de grande instance de Paris a annoncé la condamnation de l'actuel ministre de l'Intérieur, Brice Hortefeux, à 750 euros d'amende et 2 000 euros de dommages et intérêts pour injure raciale.

Le tribunal a reconnu qu'Hortefeux désignait les Arabes en général, et non les journalistes ou les Auvergnats comme il l'avait prétendu, quand il s'était exclamé: «*Quand il y en a un, ça va. C'est quand il y en a beaucoup qu'il y a des problèmes.*» Il faut dire que la scène, filmée par

une équipe de la chaîne Public Sénat, ne souffre guère d'ambiguïté: Hortefeux conclut un échange avec un groupe de jeunes, dont un Maghrébin. «*C'est notre petit Arabe*», commente une adhérente de l'UMP, avant qu'Hortefeux ne lâche la réplique pour laquelle il est condamné. Toute la séquence est ponctuée de bons rires gras à chacun des propos du ministre. Hortefeux ne choque personne, notamment pas Jean-François Copé, présent à ses côtés, tout aussi hilare.

Selon l'avocat d'Hortefeux, le ministre ne savait pas que

la scène était filmée, mais ce n'est guère une circonstance atténuante, même si le tribunal a jugé que pour cette raison l'injure n'était pas publique. En fait, Hortefeux est tel qu'il est au naturel, au milieu d'adhérents de l'UMP, se laissant aller à des propos du niveau d'un Le Pen et qui ne dénoteraient pas à la fête du Front National: l'arrogance, le mépris envers les immigrés ou tous ceux qui sont issus de l'immigration, se confondant avec le mépris social, s'étalent dans toute la scène filmée par l'équipe de Public Sénat. Entre la droite

dite «républicaine» par certains et l'extrême droite, la frontière est bien floue, notamment s'agissant des préjugés et des opinions personnelles des cadres dirigeants.

Le chef du gouvernement et Sarkozy lui-même n'ont à aucun moment condamné les propos d'Hortefeux. Au contraire ils l'ont couvert, défendu comme étant au-dessus de tout soupçon de racisme et ils ne lui demanderont pas non plus de démissionner après sa condamnation. Car Hortefeux, d'abord au ministère de l'Identité nationale et de l'Immigration puis

au ministère de l'Intérieur, est à l'image de la politique que l'ensemble du gouvernement mène contre les immigrés et en particulier contre les sans-papiers, pour plaire aux milieux les plus réactionnaires de l'électorat.

D'abord ministre des expulsions, maintenant ministre de la police qui expulse, toujours capable de sortir des petites phrases aux relents nauséabonds, Hortefeux est dans l'exacte tonalité de la politique gouvernementale.

Boris SAVIN

• Centres IVG

Pour la défense des droits des femmes

Samedi 5 juin, à l'appel de divers partis et organisations, dont la Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception (Cadac), une manifestation s'est rendue, à Paris, de l'hôpital Tenon à l'hôpital Saint-Antoine, pour protester contre la fermeture de centres d'interruption volontaire de grossesse (CIVG). Celui de Tenon est fermé depuis juillet 2009; quant au CIVG de Saint-Antoine, censé prendre le relais, il est menacé de fermer cette année!

Ces deux exemples concernent l'Est parisien, mais ils sont assez représentatifs d'une situation qui ne cesse de se dégrader dans tout le pays. Ainsi, entre 2000 et 2006, plus de 10% des quelque 800 établissements habilités à pratiquer des IVG ont cessé de le faire. Depuis, d'autres fermetures ont suivi. Rien qu'en région parisienne, on en a récemment enregistré trois: dans les hôpitaux Jean-Rostand à Ivry, Tenon et Broussais à Paris.

On est loin de l'obligation faite par la loi, en 1979, d'un centre d'interruption de grossesse dans chaque hôpital public!



Depuis des années, le secteur médical privé se désengage de la pratique des IVG, qu'il ne trouve pas assez rentable. Or l'hôpital public est de moins en moins apte à suppléer aux carences du privé en ce domaine, car l'État lui impose une logique de rentabilité qui asphyxie le service public de la santé, dans le domaine des IVG comme dans les autres.

Résultat, partout le temps d'attente pour les femmes souhaitant interrompre une

grossesse ne cesse de croître. À Paris, il est déjà de trois semaines. Ailleurs, hormis les grandes villes où se trouvent la plupart des CIVG, c'est souvent pire. Ainsi, près de la moitié des services de gynécologie-obstétrique du pays ne font pratiquement pas d'IVG, tandis que vingt d'entre eux en font près de la moitié. De ce fait, de plus en plus fréquemment des femmes doivent aller avorter à l'étranger – quand elles en ont les moyens –,

comme avant 1975 et la première loi légalisant l'IVG.

Les autorités prétendent, telle la direction de l'AP-HP (hôpitaux publics parisiens) en mars dernier, qu'il n'y a « pas de diminution de l'offre de soins » en matière d'IVG, mais de simples « transferts d'unités » sans « diminution du volume d'activités ». Mais les faits sont là et, eux, ils ne mentent pas.

Pierre LAFFITTE

• Violences conjugales

130 femmes en meurent chaque année

Dimanche 30 mai, à Montreuil en région parisienne, le corps d'une femme rouée de coups a été retrouvé dans sa voiture en flammes. Elle est morte des coups que son mari lui a infligés.

Tous les trois jours, et sans que cela fasse la une des journaux, une femme meurt de violences conjugales. Près de

130 femmes succombent ainsi chaque année et dans tous les milieux sociaux. En partie parce que les hommes sont, globalement, physiquement plus forts que les femmes, mais aussi et surtout parce que la société tolère l'oppression des femmes. Ces violences conjugales ne sont finalement qu'un prolongement au sein du couple de

cette oppression « ordinaire » des femmes que la société tolère, de cette inégalité entre hommes et femmes qui perdure.

En attendant, 2010 devait être, aux dires du gouvernement, l'année de la lutte contre les violences faites aux femmes. Une proposition de loi a été adoptée en février à l'Assemblée nationale et sera bientôt

examinée au Sénat. Elle devrait instaurer une « ordonnance de protection » des victimes, permettre l'éviction de l'auteur des violences du domicile conjugal, et assurer le relogement de la femme hors de ce domicile, hors de portée du conjoint violent.

Encore faudrait-il que l'État s'en donne les moyens!

Sophie GARGAN

• Réforme territoriale

Scrutin: la parité au placard

Outre le fait qu'elle mènera à une réduction des dépenses publiques au détriment de la population, la réforme des collectivités territoriales actuellement en discussion causera à coup sûr un dégât collatéral: la diminution du nombre de femmes élues au niveau local.

Le mode de scrutin retenu est en effet le scrutin uninominal, et non le scrutin de liste. Dans ces cas-là, tous les grands partis préfèrent présenter un homme en titulaire, surtout dans les circonscriptions où ils pensent avoir des élus.

C'est ainsi que la proportion de femmes élues à l'Assemblée nationale n'est que de 18,5%, ce qui vaut à la France, pour le nombre de représentantes féminines dans ce type d'assemblées, le 19^e rang parmi les pays européens et le 65^e au niveau mondial.

Certes, avec d'autres modes de scrutin, les femmes ne sont pas forcément mieux représentées en ce qui concerne les postes de responsabilités. On trouve 48% de femmes dans les Conseils municipaux des villes de plus de 3 500 habitants, élus

au scrutin de liste, mais seulement 14% de maires. C'est le même pourcentage d'élues dans les Conseils régionaux, mais on trouve seulement deux présidentes de région. D'après le journal *Le Monde*, avec la réforme territoriale, on passerait de 47% de conseillères régionales à 17% de conseillères territoriales.

Le gouvernement a introduit un semblant de sanction financière pour les partis qui ne respecteraient pas la loi sur la parité des candidatures, simplement pour éviter que son

projet ne soit épinglé par le Conseil constitutionnel. Mais on peut compter sur l'inefficacité de la mesure. D'abord parce que 50% de femmes dans des circonscriptions difficilement gagnables, cela ne fera pas 50% d'élues. Ensuite parce qu'aux dernières législatives le PS a préféré perdre 500 000 euros de subvention annuelle et l'UMP plus de quatre millions plutôt que de respecter la parité. Apparemment, ils considéraient que la misogynie paye plus.

Sylvie MARÉCHAL

• Tempête Xynthia

Devant la détermination des sinistrés, le gouvernement recule

La décision de l'État est irrévocable, avaient affirmé tous les officiels, du préfet de Charente-Maritime au président de la République en passant par les ministres, après qu'ils eurent classé en « zones noires » 1 510 maisons de Vendée et de Charente-Maritime suite aux ravages causés fin février par la tempête Xynthia.

Jeudi 3 juin Benoist Apparu, le secrétaire d'État au Logement et à l'urbanisme, a fait machine arrière. Il y a eu un « cafouillage » dans la communication, les sinistrés ont mal interprété les décisions du gouvernement: les « zones noires » ont donc été rebaptisées « zones de solidarité ». Et dans l'immédiat, a-t-il ajouté, « aucune maison ne sera rasée sous la contrainte ». Pour les sinistrés de la tempête Xynthia et les élus locaux, ce recul du gouvernement est une victoire et la conséquence de leur mobilisation.

Le plan de destruction d'habitations situées en zone inondable avait été élaboré à la va-vite, pour montrer que le gouvernement se préoccupait des sinistrés et qu'il agissait pour empêcher qu'une autre catastrophe de ce genre ne fasse des victimes. Dans les zones dites noires, le retour des habitants était interdit et les maisons devaient être rasées. L'État proposait de les racheter à leur valeur estimée avant la tempête – ce qui, soit dit en passant, était un beau cadeau fait aux assureurs.

Mais immédiatement des incohérences dans ce plan étaient apparues, certaines habitations épargnées par la tempête se retrouvant en zone noire, tandis que d'autres – comme dans l'île de Ré – inondées à plus d'un mètre de hauteur, n'auraient pas été démolies. Les sinistrés exprimèrent alors leur colère et leur détermination à ne pas accepter ce diktat gouvernemental, se regroupant en associations et manifestant à plusieurs reprises.

Si les sinistrés restent prudents et savent que les effets d'annonce du gouvernement peuvent être à géométrie variable, ils ne l'ont pas moins fait reculer sur ce qui apparaissait comme une injustice, commise encore une fois aux dépens des plus vulnérables.

Marianne LAMIRAL

• Congrès de la CFDT

Le faux radicalisme de Chérèque

Il avait l'air d'avoir mangé du lion, François Chérèque, lors de son discours d'ouverture du congrès de la CFDT le 7 juin à Tours. Il a fustigé la politique du gouvernement, blâmé les promesses mensongères faites par le président de la République quand il était candidat à la présidence, condamné les méfaits du capitalisme financier... Et il a terminé, à propos des retraites, par un vibrant « *Nous n'acceptons pas la remise en cause des 60 ans !* », salué par une longue ovation des congressistes debout. Mais pas un mot sur les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir, si ce n'est le vœu de « *faire en sorte que nos décisions pèsent* »...

« Dans l'épreuve de force engagée avec le gouvernement, a déclaré le secrétaire général, les salariés et la CFDT n'ont pas dit leur dernier mot. Les retraites, c'est un sujet ô combien cher à la CFDT. » On se

souvient de la manière dont les retraites furent « un sujet ô combien cher » au cœur de Chérèque quand, en 2003, il donna son aval à la réforme Fillon qui a fait passer le nombre d'années de cotisations à 40 et 41 ans

aujourd'hui. Et que peut donc signifier un appel au droit à la retraite à 60 ans, pour un François Chérèque qui s'appête à cautionner l'allongement de la durée de cotisation à 42, 43 ans, voire plus ? C'est purement et simplement un mensonge, puisqu'il faudrait alors trouver du travail à 17 ans et ne plus jamais le perdre...

Dans l'arsenal des mensonges sur les retraites, le plus grossier est celui qui consiste à faire croire que la « réforme » est inéluctable ou, comme l'a dit Chérèque, « une réforme que chacun sait indispensable », au prétexte qu'on vit plus longtemps. Du gouvernement aux

centrales syndicales, en passant par les commentateurs qui leur emboîtent le pas, tous rabâchent ce même argument. Ils font mine d'oublier que si la durée de vie a augmenté — un signe du progrès dont on ne peut que se féliciter — la productivité du travail s'est accrue elle aussi dans le même temps, et dans une bien plus grande proportion. Et, s'il n'y a pas assez d'argent dans les caisses de retraites, c'est parce que les capitalistes ont empoché tout le bénéfice de cet accroissement de la productivité. Alors, qu'ils le rendent !

Certes, ils ne le feront que si on le leur impose. Il faut que les

travailleurs préparent la contre-offensive nécessaire pour récupérer leur dû. Une journée de manifestation n'y suffira pas, mais elle peut être un point de départ. C'est ce que peut être la journée d'action pour les retraites appelée par la CGT et la CFDT le 24 juin.

Même si une telle journée ne peut suffire à inverser le rapport de forces, plus elle sera réussie, et plus elle pourra redonner le moral à une partie importante des travailleurs, pour préparer une riposte qui aille bien au-delà des petits calculs d'un Chérèque, d'un Thibault ou d'un Mailly.

Sophie GARGAN

• Pénibilité au travail

Des années de pseudo-négociations

Eric Woerth, ministre du Travail chargé du dossier des retraites, reprend les positions du Medef au sujet de la pénibilité au travail : il exclut de prendre une mesure générale et ainsi, selon lui, de recréer des régimes spéciaux. Les seuls départs anticipés à la retraite (avant 61, 62 ou 63 ans ?) ne pourront se faire qu'au cas par cas, dit-il : « *Quand vous êtes abîmés physiquement, usés physiquement et qu'on peut le prouver évidemment par des contrôles médicaux.* » Si ces contrôles sont effectués à l'image de ceux des médecins contrôleurs, envoyés par les patrons au domicile des salariés en arrêt maladie ou accidentés pour les contraindre à reprendre le travail, cela

promet.

Ces mesures sont présentées par le gouvernement comme une humanisation du durcissement de la loi qu'il prépare contre les retraités. En réalité, la pénibilité au travail, il s'en moque.

En 2003, pour obtenir la signature de la CFDT sur l'allongement des durées de cotisation, le gouvernement Fillon-Raffarin avait promis des mesures de préretraite pour les professions pénibles. Mais des années de négociations n'ont abouti à rien, le Medef n'acceptant aucune réforme générale, telle que des mesures, pourtant nécessaires, de départs anticipés pour les travailleurs en équipe ou en horaire de nuit ou ceux du BTP.

Et même la mesure de départs anticipés, prise à l'époque, pour les salariés ayant débuté leur carrière entre 14 et 16 ans a été rognée d'année en année et n'a concerné que 25 000 personnes en 2009.

Et puis attention, surtout pas de complaisance lors de ces contrôles médicaux, a surenchéri le député UMP Denis Jacquat, responsable du dossier retraite du groupe majoritaire à l'Assemblée : « *La question est de savoir si l'on est inapte à son travail, ou au travail en*



général. » Car le travailleur qui serait déclaré inapte à son poste de travail pourrait, selon ce député, rester disponible, même âgé ou handicapé, non pas pour le marché du travail, mais en réalité pour le chômage, attendant une retraite de plus en plus éloignée avec des pensions de plus en plus maigres.

Woerth le dit et le répète depuis les fauteuils de son

ministère : pour avoir une retraite anticipée, un salarié devra prouver qu'il s'est vraiment « usé » au travail ; en bref, qu'il se soit vraiment tué à la tâche pour les patrons. Mais cela n'empêchera certainement pas le ministre de continuer à jouer la comédie des pseudo-négociations sur la « pénibilité au travail ».

Louis BASTILLE

• Associations humanitaires

En première ligne pour les conséquences désastreuses des licenciements

Confronté à une demande croissante de personnes en difficultés qui le dépasse, le Secours Populaire Français a fermé provisoirement sa permanence d'Angers. Le nombre de repas fournis y était passé de 1 700 au premier trimestre 2009 à près de 5 000 sur la même période en 2010. Il n'est pas étonnant que les 75 bénévoles manquent de nourriture à distribuer et qu'ils craquent.

Une telle crise est liée en partie à un afflux de demandeurs d'asile rejetés des

régions voisines. Mais Julien Lauprêtre, président de l'association, y voit aussi « l'exemple très émouvant de ce qui pourrait se produire sur tout le territoire », car il se produit un « *raz-de-marée de la misère* », d'où 20 % de besoins en plus. Alors qu'en 2009 deux millions de personnes avaient fait appel au Secours Populaire, ce chiffre est d'ores et déjà atteint pour les cinq premiers mois de 2010. Une responsable nationale de l'association témoigne : « *Les premières alertes d'une hausse*

de la demande ont eu lieu en septembre 2008 ; et 2009 a été très dur ; depuis le début de 2010, les fédérations locales ne tiennent plus, elles se sentent dépassées avec toutes ces fermetures d'usines, ces chômeurs en fin de droits. »

Le cas du Secours Populaire n'est pas isolé. L'ensemble des associations caritatives lancent un cri d'alarme, constatant que les demandes d'aides explosent avec la crise, mais que les ressources baissent. La Croix Rouge lance une quête nationale cinq jours, contre

deux les années précédentes, espérant ainsi remplir un peu plus ses caisses. Emmaüs restreint ses aides, faute de pouvoir faire face à une demande en hausse.

Les causes de l'aggravation de la misère ne sont pas mystérieuses, elles découlent des licenciements qui se conjuguent avec les suppressions de postes dans le secteur public, rendant souvent impossible de retrouver du travail. Les patrons se moquent bien des conséquences dramatiques engendrées par les

licenciements : ils se déchargent sur les pouvoirs publics, qui eux-mêmes se reposent de plus en plus sur les associations humanitaires. Or, malgré la bonne volonté de ceux qui y participent, elles ne peuvent pas tout faire.

Couper le mal à la racine face à l'escalade de la pauvreté, ce serait d'abord interdire les licenciements et partager le travail entre tous, quitte à obliger le patronat à prendre sur ses profits.

Jean SANDAY

• Chatel veut modifier les rythmes scolaires

Quels intérêts commandent les dates de vacances ?

Le ministre de l'Éducation nationale, Luc Chatel, n'est pas à court d'idées. À peine a-t-il lancé un ballon-sonde sur le sport à l'école l'après-midi, qu'il en propulse un nouveau concernant les rythmes scolaires. S'appuyant sur une comparaison avec d'autres pays, il en déduit que les vacances en France seraient trop longues, l'emploi du temps des élèves trop chargé, bref, que le rythme scolaire actuel serait seul responsable des mauvais résultats des élèves français par rapport à leurs homologues européens.

Chatel a donc chargé une commission de réfléchir sur le sujet et d'émettre un projet de réforme applicable en 2013. Cela laisse le temps à bien des déclarations, des propositions et contre-propositions. Mais ce qui est sûr c'est que, si un changement des rythmes scolaires voit le jour, l'intérêt des élèves ne sera pas la priorité. L'histoire des congés depuis la création de l'école publique par Jules Ferry en 1882 montre que ce sont toujours et d'abord les intérêts économiques qui ont influé sur les rythmes scolaires, loin devant les considérations pédagogiques, quand elles existaient.

La loi du 28 mars 1882 fixa un calendrier pour les écoles primaires : cinq jours de classe pendant les trente-sept semaines de scolarité, et quinze semaines de vacances. Un arrêté publié en 1891 les concentra principalement sur l'été, entre le 1^{er} août et le 1^{er} octobre, et un autre de 1912 étendit ces vacances d'été à dix semaines, les faisant commencer le 14 juillet. Alors que la majorité de la population française était rurale, ces dix semaines répondaient aux vœux des agriculteurs qui

employaient leurs enfants aux travaux des champs, pour les récoltes et les vendanges. Ce n'est qu'en 1960 que la rentrée fut avancée au 16 septembre. Néanmoins, les inspecteurs d'académie pouvaient accorder des autorisations d'absence aux enfants de plus de 12 ans dans les secteurs viticoles entre le 15 et le 30 septembre.

À partir des années 1960 toutefois, avec le déclin de la paysannerie, les intérêts des agriculteurs ne sont plus une priorité. En revanche, il faut tenir compte des industriels qui concentrent les congés payés sur les mois de juillet-août : en 1961, le début des grandes vacances fut donc fixé au 28 juin. À ceci s'ajoutèrent les souhaits d'un nouveau secteur économique en extension, celui du tourisme, avec en particulier le développement des sports d'hiver. La rentrée fut alors progressivement ramenée début septembre, tandis que des vacances d'hiver apparaissaient.

La même année débuta donc la coopération entre le ministère de l'Éducation nationale et celui du Tourisme pour établir le calendrier scolaire. À partir de la rentrée 1964 fut mise en place la division en deux, puis trois

zones, pour les petites vacances. En 1972, le mercredi de congé remplaça le jeudi, tandis que la semaine scolaire se terminait le samedi midi, pour permettre les départs en week-end. Dans cette décennie, les vacances d'hiver furent rallongées à deux semaines et étalées entre février et mars, tandis que celles de printemps commençaient en avril selon les zones, pour que les stations de sports d'hiver puissent faire le plein les mois d'enneigement. Au moins n'y avait-t-il nulle hypocrisie dans le choix de ce calendrier, l'intérêt pédagogique des élèves n'étant pas mis en avant, juste celui des professionnels du tourisme !

En ce qui concerne les rythmes hebdomadaires et quotidiens, c'est Darcos, le prédécesseur de Chatel, qui a instauré en 2008 la semaine de quatre jours d'école, rallongeant par conséquent la journée de travail des élèves, même si deux heures de cours hebdomadaires ont été supprimées. Mais cela permettait à une frange plus large de gens qui en ont les moyens de partir en week-end.

Les dates des congés scolaires telles qu'elles furent fixées ont à chaque fois privilégié des intérêts économiques, les considérations pédagogiques et l'intérêt des enfants coïncidant rarement avec les choix. Nul doute qu'il en sera de même pour l'actuelle réforme à l'étude... au moment où la principale préoccupation du gouvernement est de restreindre tous les budgets.

Marianne LAMIRAL

• L'assouplissement de la carte scolaire

Un écart qui se creuse entre les établissements

L'assouplissement de la carte scolaire, mis en place il y a trois ans, a creusé les inégalités entre les différents lycées et collèges, accentuant ainsi un phénomène de « ghettoïsation ». C'est ce qui ressort de deux rapports publiés dernièrement, l'un émanant de la Cour des comptes et l'autre du principal syndicat de chefs d'établissement. Le ministère de l'Éducation nationale, lui, n'a pas jugé utile de tirer le bilan de cette réforme.

Instaurée dans les années 1960, la carte scolaire répartissait les élèves dans les établissements en fonction de leur lieu d'habitation. Bien sûr, des parents avaient les moyens de tricher, ne serait-ce qu'en choisissant pour leurs enfants des options ou une langue vivante rares, que seuls les « bons » lycées proposaient. Mais cela ne touchait qu'une minorité. Avec l'assouplissement de la carte scolaire décidé par le gouvernement à la rentrée 2007, au nom de la « liberté », les parents peuvent maintenant inscrire leurs enfants dans l'établissement de leur choix, la seule limite étant le nombre de places disponibles. Il est évident qu'ils ne se sont pas précipités sur les établissements de banlieue classés ZEP, mais sur ceux qui pouvaient offrir les meilleures chances à leurs enfants de réussir leurs études.

L'enquête menée par le

syndicat des proviseurs montre que le départ des meilleurs élèves déstabilise des collèges situés en zone d'éducation prioritaire, qui regroupent de plus en plus les élèves en difficulté ou perturbateurs et qui, de ce fait, voient fondre leurs effectifs : 10% d'entre eux ont perdu jusqu'au quart de leurs élèves. Et ceux qui partent sont ceux qui sont « un peu plus favorisés que les autres, souvent les meilleurs élèves », relève l'enquête. Le mouvement s'étend en outre aux collèges dits « moyens », dans des villes où le problème ne se posait pas jusqu'alors. Ils sont 37% à glisser dans la catégorie des collèges « difficiles ».

La Cour des comptes dénonce de son côté « l'accentuation des écarts de résultats entre les élèves de statuts favorisé ou défavorisé », qui va de pair avec la ghettoïsation des établissements scolaires.

Le gouvernement a assoupli la carte scolaire pour complaire aux parents, qui pensent garantir ainsi la réussite scolaire de leurs enfants. Mais cela n'est rien d'autre qu'une mesure en trompe-l'œil, dont les effets néfastes se font sentir sur un nombre croissant d'établissements. Elever le niveau de tous les établissements scolaires, quelles que soient leur situation ou l'origine sociale des élèves, nécessiterait des crédits que le gouvernement ne veut pas débloquer. La démagogie, elle, ne coûte rien, tout en accélérant la dégradation de la situation.

M. L.



• Internats d'excellence

Un saupoudrage qui ne masque pas la misère

Sarkozy avait promis 20 000 places en « internats d'excellence », structures censées accueillir les bons élèves des milieux défavorisés qui ont du mal à travailler chez eux, à cause de mauvaises conditions de logement ou parce qu'ils vivent dans un environnement difficile.

Un seul de ces internats, installé dans une ancienne caserne de Seine-et-Marne, a fonctionné durant l'année scolaire 2009-2010, accueillant quelques dizaines d'élèves. Une douzaine d'autres établissements de ce type devraient voir le jour pour la rentrée 2010,

mais cela ne fera jamais que 150 places, d'après les chiffres du ministère de l'Éducation nationale. On est loin du compte.

Mais surtout, que fait-on des autres élèves ? Tous ceux qui remplissent les collèges et lycées de ZEP, s'ils bénéficiaient de bonnes conditions, aussi bien matérielles que sur le plan de l'encadrement, pourraient eux aussi prétendre à devenir de bons élèves, soucieux de progresser. Mais rien n'est prévu pour eux. Au contraire, le gouvernement maintient sa décision de diminuer le nombre d'adultes dans les établissements scolaires, supprime des

options, et il veut maintenant augmenter le nombre d'élèves par classe.

S'ils peuvent aider quelques élèves, les « internats d'excellence » ne sont que de l'esbroufe. Le gouvernement lance ainsi quelques ballons d'essai, ne concernant qu'une infime minorité d'élèves, pour tenter de masquer qu'il laisse tomber les quartiers défavorisés, malgré les plans Banlieue qui se sont succédés, tous aussi vides et dépourvus de moyens. La ficelle est un peu trop grosse pour qu'on y croie.

M.L.

• Procès Kerviel

Et à quand le procès du système ?

Mardi 9 juin s'est ouvert le procès de Jérôme Kerviel, le trader de la Société Générale, qui accuse Kerviel de lui avoir fait perdre 4,9 milliards d'euros en janvier 2008. Kerviel reconnaît des fautes, mais il rejette l'accusation d'avoir agi seul et affirme pouvoir démontrer que sa hiérarchie l'a laissé faire, tant que ses opérations spéculatives rapportaient à la banque. Il risque cinq ans de prison et 375 000 euros d'amende, et la Société Générale demande, au titre des dommages et intérêts, 4,9 milliards d'euros.

En janvier 2008, quand la Société Générale a choisi de dévoiler l'affaire, elle a prétendu que Kerviel l'avait trompée et le PDG de la banque, Didier Bouton, l'avait traité d'escroc, de fraudeur et même

de terroriste. Mais, dès le début, bien des zones d'ombre sont apparues, notamment concernant les systèmes de contrôle des traders, qui se sont révélés si inefficaces que, dès juillet 2008, la banque se faisait épingle par

la Commission bancaire pour carences graves.

Un des avocats de la Société Générale a pu dire, sans rire, que Kerviel avait transformé la banque en un casino. Mais depuis, la crise financière de l'automne 2008 est venue démontrer que toutes les banques sont des casinos où des traders jouent à la roulette pour le profit de l'entreprise et de ses actionnaires. Quand ils gagnent, les traders touchent des primes substantielles – Kerviel avait eu droit à 300 000 euros alors

que, débutant, il ne touchait, que 50 000 euros par an. Mais quand ils perdent, ils font les gros titres des journaux et servent d'écran de fumée pour éviter que l'on parle des actionnaires, alors que ce sont eux qui encaissent la plus grosse part, et de loin, des bénéfices de l'activité des traders.

Le procès démontrera peut-être que les accusations de la Société Générale contre son trader visent surtout à lui faire porter le chapeau d'une erreur de sa hiérarchie.

Mais à quand le procès du système bancaire, qui fonctionne dans son ensemble comme un casino et dont la crise, depuis deux ans, a englouti des millions de milliards d'euros que l'on demande maintenant aux populations de rembourser ?

Ce procès-là, ce serait le procès de tout le système capitaliste, un système dont un Kerviel n'était qu'un tout petit rouge, mais qui mène le monde entier à la faillite.

Cédric DUVAL

• Frais bancaires

Comment les banquiers volent des milliards d'euros

L'UFC-Que Choisir vient de publier un nouveau rapport sur les frais bancaires montrant, chiffres à l'appui, comment les banques françaises encaissent des milliards d'euros en augmentant, année après année, la moindre opération bancaire sur le dos de ses clients particuliers.

L'association de consommateurs pointe du doigt le coût des incidents de paiement : les tarifs ont augmenté, toutes banques confondues, de 28 % en cinq ans. Pourtant en 2008 une réglementation ministérielle avait plafonné le coût des petits chèques sans provision, qui pénalisait très lourdement les foyers modestes. Résultat, les banques qui n'étaient pas à ce plafond en ont profité pour augmenter leur tarif ! Parallèlement, elles ont augmenté lourdement les frais annexes comme la « lettre d'information avant rejet » qui, elle, a augmenté de 78% depuis cinq ans !

Les banquiers pratiquent des taux usuraires sur les découverts non autorisés. En outre, les « commissions d'intervention » peuvent coûter jusqu'à plusieurs centaines d'euros par mois. C'est le cas à la Société Générale, à la banque HSBC ou à la Caisse d'Épargne. Les « packages », qui regroupent plusieurs services bancaires jugés indispensables par la banque, sont mis également en accusation. Ils incluent des services inutiles ou très rarement utilisés. Ils entraînent, d'après l'UFC-Que Choisir, des surcoûts supérieurs à 25 % pour le

consommateur.

Évidemment, l'association de consommateurs met le doigt sur le choix des banques de rendre leurs tarifs complètement opaques. Les brochures tarifaires comportent plusieurs dizaines de pages, 63 pages chez LCL, et sont illisibles. Dans chaque brochure, il y a 300 tarifs différents en moyenne, le pompon étant détenu par la Caisse d'Épargne de l'Île-de-France avec 396 tarifs.

fonctionne. D'autres opérations ont subi des augmentations astronomiques, comme la réédition d'un code secret d'une carte bancaire, ou son remplacement avant échéance.

Pour l'ensemble des banques, les bénéfices sont au bout : 40 % des revenus de la banque de détail sont issus des frais perçus sur les clients, alors qu'elle représente pour l'ensemble des banques françaises 65 % de leur produit net bancaire, et finalement la majeure

partie de leurs bénéfices.

Car il faut le rappeler haut et fort : malgré la crise, malgré les tempêtes boursières, malgré leurs prétendues pertes colossales et leurs appels à l'aide, malgré les Kerviel et autres Madoff, l'ensemble des banques françaises ont engrangé 11 milliards d'euros de bénéfices en 2009, deux fois plus qu'en 2008 !

Voilà à quoi a servi chaque euro volé aux dépositaires.

Bertrand GORDES



Si tout est fait pour que les tarifs ne soient pas comparables d'une banque à l'autre, toutes ont les mêmes pratiques. Des opérations qui étaient il y a quelques années gratuites ne le sont plus, comme les photocopies, la conservation des documents à l'agence, les retraits au guichet alors que le distributeur

Face à la publication du rapport de l'UFC-Que Choisir, la banque BNP Paribas a réagi, annonçant la suppression de la commission de « contestation non fondée sur opération carte ».

Cette opération était

facturée 40 euros, et s'appliquait lorsqu'un client contestait à tort une opération réalisée avec sa carte.

Il ne lui reste plus que 300 commissions indues à supprimer.

Promesse de ministre

Dès le 14 janvier, le surlendemain du séisme qui a frappé Haïti, le ministre de l'Immigration Besson avait voulu montrer son grand cœur. Il s'était vanté d'avoir ordonné l'arrêt des expulsions de Haïtiens en situation irrégulière et avait annoncé un assouplissement temporaire des conditions de regroupement familial et d'accueil pour les victimes. Les associations franco-haïtiennes constatent aujourd'hui qu'il a menti.

Lors d'une conférence de presse jeudi 3 juin, leur porte-parole a déclaré : « Les promesses de M. Besson ont fait naître beaucoup d'espoir en France et en Haïti, mais le parcours d'obstacles n'a pas cessé. » Il a exposé un certain nombre de cas scandaleux de rejets de visas pour des enfants, certains ayant entraîné leur mort. Bien loin de faciliter et d'accélérer le traitement des dossiers, les autorités françaises continuent à exiger des documents qui sont enfouis sous les décombres des maisons. Quant aux rendez-vous à l'ambassade de France à Port-au-Prince, on ne les obtient que par l'intermédiaire de la banque Sogebank, pour la somme de 4 euros, qui s'ajoutent au prix du visa lui-même.

Comme son patron Sarkozy, Besson s'était fait sa publicité à l'occasion du séisme, sans lever en rien les obstacles mis par l'État français au regroupement familial. Publicité mensongère, donc. Aux réfugiés, aux immigrés, aux pauvres et aux travailleurs en général, le gouvernement... ment. Par définition.

Vincent GELAS

• Afrique du Sud

Pauvreté, luttes sociales : l'envers du décor

La Coupe du Monde de football 2010 a donné lieu à un certain nombre de reportages, à la télévision ou dans la presse, qui montrent les townships où s'entassent les millions de Sud-Africains noirs manquant de tout, de travail, de logement, d'électricité, d'eau. C'est l'envers du décor. Mais l'envers du décor, ce sont aussi les grèves qui se sont multipliées depuis un an, et en particulier à l'approche du début de la compétition.

En juillet 2009, les 70 000 ouvriers travaillant sur les chantiers des stades de la Coupe du Monde ont ainsi obtenu, après une semaine de grève, une augmentation de salaires de 12%. Le même mois, les employés municipaux obtenaient 13% d'augmentation, après une grève de cinq jours qui avait paralysé le fonctionnement du pays. Plus récemment, en mai dernier, les cheminots et les travailleurs

des ports imposaient une augmentation de leurs salaires de 11% après avoir paralysé pendant une semaine les transports du pays... à deux semaines des premiers matchs. Et ce n'est pas fini. À la veille des premiers matchs, deux syndicats, celui des mineurs et celui des travailleurs d'Eskom, principal fournisseur, ont à leur tour appelé à la grève...

L'équipe des footballeurs français est de ce point de vue – celui des luttes sociales – aux premières loges. En effet, lors de leur venue, plusieurs manifestations ont eu lieu pour protester contre le licenciement de 21 salariés du Pezula, le fameux hôtel de luxe dans lequel ils sont logés, peu de temps avant leur arrivée. Ils ont été licenciés simplement pour avoir profité d'une visite à l'hôtel du ministre du Travail pour lui présenter un certain nombre de revendications.

Jean-Jacques LAMY

• Coupe d'Europe de football

Sarkozy marque un but, à vous de payer

Le président Sarkozy serait un amoureux du sport en général et du football en particulier. Sa présence régulière dans les stades le prouverait de même que l'acharnement qu'il aurait mis pour obtenir que la France organise la Coupe d'Europe de football en 2016. Le 25 mai, lors de l'attribution de cette compétition à la France, Sarkozy a même déclaré que « le sport est une réponse à la crise ».

Alors la réponse est très particulière, et seulement pour quelques-uns. Et d'abord pour les grandes sociétés de travaux publics à qui vont être confiées constructions et rénovations de stades, pour un budget total de 1,5 milliard d'euros. La Coupe du Monde de 1998

et l'édification du stade de France, pour 420 millions d'euros, avait déjà rapporté un beau pactole à Bouygues et Vinci, rois des bétonneurs. Ce sont bien évidemment les mêmes, les seuls en fait capables d'entreprendre de tels chantiers, qui vont repasser à la caisse. De plus Bouygues, également propriétaire de TF1 qui se réservera certainement les droits de diffusion télé, va toucher deux fois le gros lot...

Après la Coupe d'Europe, ces stades neufs ou rénovés seront exploités par des sociétés privées issues ou alliées des clubs de football professionnel. Ces derniers comptent bien rentabiliser pour eux-mêmes les investissements faits par l'État et les collectivités locales.

L'affaire était préparée de longue date, dans la perspective de transformer les grands clubs de football professionnel

français en entreprises aussi rentables que leurs concurrents étrangers. La candidature de la France à l'Euro 2016 allait de pair avec des transformations législatives et réglementaires, des facilités fiscales, des aménagements urbains et jusqu'à un rapport de feu Séguin lui-même, allant tous dans le même sens : les clubs de foot de première division doivent pouvoir dégager des profits!

Cette conception du sport vise à permettre à des capitaux privés de trouver des investissements sans risques, puisque les fonds publics ont tout payé, quitte à augmenter encore la dette de l'État et à demander ensuite à la population de payer. Du pur parasitisme.

Cette prétendue « réponse » à la crise en est une caricature.

Paul GALOIS

• Argentine

Répression contre des chômeurs

Le 26 mai dernier, la police de la province de Salta, au nord-est de l'Argentine, a réprimé avec des gaz lacrymogènes et des balles en caoutchouc une manifestation de centaines de chômeurs de la ville de General Mosconi. Comme ils le font depuis treize ans quand ils protestent, ceux-ci coupaient la route n°34 pour obtenir la libération d'un de leurs dirigeants, José « Pepino » Fernandez, arrêté après

une protestation identique les jours précédents.

Ces chômeurs dénoncent le gouverneur de la province et son rôle de « gendarme des compagnies pétrolières » et bien sûr les entreprises du pétrole locales, notamment l'entreprise Contreras. Le gouverneur, Unrubey, proche de la présidente Kirchner, une péroniste de centre-gauche, est accusé de « mener une politique zéro vis-à-vis des revendications sociales ». Quant aux entreprises du pétrole, il leur est reproché de ne pas faire appel à la

main-d'œuvre locale. L'entreprise Contreras s'était engagée à le faire, mais n'a pas tenu ses promesses, ce qui a déclenché la colère des chômeurs.

Ceux-ci mènent aussi campagne contre les entreprises du bâtiment qui participent au plan fédéral de construction de logements, qui emploient des travailleurs locaux mais ne les payent pas. Certains ouvriers n'ont pas touché de salaires depuis février dernier.

Dans les années quatre-vingt-dix, les travailleurs de General Mosconi ont été licenciés

suite à la politique de privatisation de la compagnie pétrolière YPF. Pepino Fernandez y travaillait alors. Depuis 1997, il est un des animateurs du mouvement de chômeurs, l'Union des travailleurs sans emploi (UTD) de General Mosconi. Depuis sa création, cette organisation ou lui-même ont été menacés ou attaqués en justice à quatre-vingt reprises, selon ses avocats. En 2007, on avait même tiré des coups de revolver contre l'un de ses militants.

Ce mois de mai, la présidente Kirchner fêtait les « deux

cents ans d'indépendance de l'Argentine, libre et souveraine ». Les actuels dirigeants argentins prétendent tout à la fois être ceux qui remboursent le mieux la dette héritée du krach de 2001, ceux qui soutiennent les grandes entreprises argentines et qui protègent aussi les plus démunis. Force est de constater qu'ils tiennent mieux leurs deux premiers engagements que le troisième. Et quand les classes populaires s'organisent pour défendre leurs droits, ils lâchent leurs policiers.

Jacques FONTENOY

• Dépenses militaires en hausse

Ce n'est pas la crise pour les marchands de mort



Porte-hélicoptères de débarquement « Mistral ».

Les dépenses militaires mondiales ont fortement augmenté en 2009, de 5,9%. Elles ont atteint le chiffre faramineux de 1 244 milliards d'euros. En dix ans, d'après l'Institut national de recherche pour la paix de Stockholm, le Sipri, ces dépenses ont explosé de 49%.

Les États-Unis, en tête de ce classement, ont accru leurs dépenses de 7%, y consacrant 661 milliards de dollars, une augmentation qui s'explique en partie par le doublement du contingent américain en Afghanistan. La France n'est pas en reste et figure en troisième position, avec une somme de 63,9 milliards de dollars. Ce triste record ravit les fleurons nationaux que sont les Thalès, Lagardère, Dassault et autres fabricants de mort mais certainement pas les peuples

contre lesquels les armes sont ou peuvent être tournées

Les 63,9 milliards ainsi gaspillés auraient pu être consacrés à d'autres productions, bien plus utiles dans les domaines de la santé, du logement, de l'enseignement, des transports... et aucun salarié, employé dans les industries de l'armement, ne trouverait à redire si ses compétences pouvaient être destinées à des services socialement utiles.

Claire DESPLANTES

• Pêche au thon en Méditerranée
Les matelots exigent leur dû

Vendredi 4 juin, quelques canots des écologistes de Greenpeace ont tenté d'interrompre une pêche au thon rouge en Méditerranée, en «libérant» les poissons emprisonnés dans les filets. Greenpeace a ainsi organisé une action spectaculaire, qui est bien dans sa manière. Mais, quoi qu'en disent ses représentants, cela revient à s'en prendre aux travailleurs qui essaient de gagner leur vie et qui ne sont en rien responsables de la situation.

Les écologistes assurent que les thons rouges sont en voie de disparition et qu'il faut arrêter immédiatement de les pêcher. Les armateurs affirment de leur côté qu'il y a du thon et que, de toute façon, ils pêchent sous le contrôle de l'Union européenne qui leur envoie des inspecteurs. Et d'ajouter bien entendu qu'en défendant la pêche au thon, ils défendent les emplois des marins-pêcheurs.

Ils le font alors d'une bien curieuse façon, car cent soixante marins thoniers viennent de signer une pétition, qui a été portée par quarante d'entre eux au bureau des Affaires maritimes de Sète, le 21 mai. Ils y dénoncent le fait d'avoir été employés, parfois trente ans durant, en dehors de toute légalité : travail gratuit, feuilles de paye incomplètes ou inexistantes, répartition injuste des parts de pêche, non-déclaration aux caisses sociales, etc.

Tant que la pêche a été florissante, les marins s'en sortaient tant bien que mal et

n'osaient rien dire, car protester c'était la certitude de ne plus jamais trouver d'embarquement pour la pêche au thon. Mais la réduction du nombre de bateaux et l'instauration de quotas de pêche ont considérablement réduit le nombre d'embarquements. Et, faute de papiers en règle, les marins qui ne trouvent pas de travail ne parviennent pas à faire valoir leurs droits et se retrouvent parfois sans aucune ressource, après avoir travaillé pendant des années. Il a fallu que des marins, maintenant âgés et à bout de ressources, souvent immigrés et loin de leur famille, se trouvent le dos au mur pour que leurs conditions de vie viennent à la connaissance du public. Et pourtant les abordages entre Greenpeace et les thoniers, ainsi que la question des quotas de pêche au thon en Méditerranée, font la une de la presse régulièrement.

Il faut croire que, dans cette société, il se trouve toujours des gens pour défendre les patrons, pêcheurs ou autres, et leurs profits, au nom de l'emploi, de la tradition, de la liberté ou de tout ce qu'on voudra. Il s'en trouve même aussi pour défendre les thons, rouges, blancs, petits ou grands, dont on ne souhaite certes pas la disparition.

Mais pour défendre les droits des travailleurs, il n'y a et il ne peut y avoir vraiment que les travailleurs eux-mêmes.

Paul GALOIS



• 17-18 juin 1940

Pétain - De Gaulle
Comment on réécrit l'histoire

Juin 1940 : moins d'un mois après le début de l'offensive allemande à l'ouest, qui lui avait permis d'occuper la Hollande, la Belgique et le nord de la France, la Wehrmacht perce la ligne de défense établie sur la Somme et sur l'Oise. Le 14 juin Paris est occupé.

Le 17, Pétain, nouveau chef du gouvernement, parle à la radio en déclarant : «*C'est le cœur serré que je vous dis aujourd'hui qu'il faut cesser les combats. (...) Je me suis adressé cette nuit à l'adversaire pour lui demander s'il est prêt à rechercher avec nous, entre soldats, après la lutte et dans l'honneur, les moyens de mettre un terme aux hostilités.*»

Le 18, De Gaulle déclare à la radio de Londres : «*Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas.*»

La première de ces deux interventions radiophoniques a été accueillie avec soulagement par des millions de personnes à l'époque. La seconde n'a eu que quelques rares auditeurs. Mais c'est elle qui est le centre de toutes les commémorations en ce soixante-dixième anniversaire, où il est de bon ton d'opposer l'esprit de résistance républicain du général au défaitisme, puis à la trahison du maréchal qui devint le chef de la dictature militaro-policière que fut l'«État français».

Les deux hommes n'étaient pourtant pas politiquement si différents. De Gaulle avait longtemps été le collaborateur de Pétain, et ils partageaient les mêmes idées réactionnaires. La défaite militaire française avait donné à Pétain l'occasion d'arriver au pouvoir, et de balayer en moins d'un mois la Troisième République, avec l'ambition, non pas de protéger les Français (thème de tous les historiens peu ou prou pétainistes), mais de maintenir dans la mesure du possible un appareil d'État français, au service des classes possédantes, leur évitant de subir le sort d'une Pologne qui, après sa défaite, avait été transformée en véritable colonie soumise sans défense au bon – ou plutôt mauvais – vouloir des vainqueurs.

Dans ce scénario-là, l'obscur général de brigade à titre temporaire, qui n'avait occupé que dix jours un poste gouvernemental, et encore de deuxième rang (sous-secrétaire

d'État à la Guerre), n'avait aucun rôle à jouer. D'autant que, depuis des années, il s'était opposé aux conceptions stratégiques du «vainqueur de Verdun», en prônant l'emploi de forces concentrées de blindés, qui venait si bien de réussir à l'état-major allemand.

Lâché par son allié français (auquel il n'avait d'ailleurs pas apporté un grand secours), le gouvernement anglais aurait voulu rallier à lui des hommes politiques français de poids, susceptibles de maintenir dans la guerre la flotte et l'Empire colonial français. Mais tous les présents se défilèrent, et comme, faute de grives, on mange des merles, la Grande-Bretagne, qui s'attendait à une tentative de débarquement allemand à travers la Manche, mit quelques moyens à la disposition de De Gaulle, reconnu comme chef des «Français libres».

Celui-ci se retrouva alors jouer un rôle symétrique à celui de Pétain, en défendant les intérêts futurs de la bourgeoisie française, auprès des Britanniques d'abord, des alliés anglo-américains ensuite, à partir de l'entrée en guerre des USA.

Si Hitler avait gagné la guerre, c'est sans nul doute Pétain que les livres d'histoire célébreraient aujourd'hui comme le sauveur de la France (peut-être réduite à la portion congrue), et personne ne se souviendrait du «général félon» qui s'était «réfugié» à



Bien peu entendirent cet « appel du 18 juin »...

Londres. Mais De Gaulle avait fait le bon pari.

Il fut, pour les Anglo-Américains un allié encombrant, défendant avec intransigence les intérêts de «la France» – c'est-à-dire de sa bourgeoisie – auquel les USA auraient bien aimé substituer un partenaire plus docile, mais qui s'imposa grâce à l'appui que lui apporta la «Résistance intérieure», en particulier le Parti Communiste.

C'est ainsi que naquit la légende d'un «gaullisme» situé au-dessus des partis, quand De Gaulle, après l'invasion de l'URSS par l'armée allemande et le passage du Parti Communiste à la résistance armée, mit momentanément son anticommunisme dans sa poche, tout comme Churchill, pourfendeur du «bolchévisme», se découvrit une amitié soudaine pour Staline.

Mais la défense de la démocratie par De Gaulle et les forces politiques qui le soutinrent, les peuples coloniaux opprimés par le colonialisme français ont pu en mesurer dès mai 1945 le caractère mensonger.

François DUBURG

Photo de propagande en 1942 : Le portrait de Pétain dans une maison pour personnes âgées.



• Meadwestvaco emballages – Châteauroux

Patron voyou, État complice !

Mercredi 2 juin, à la fin d'une réunion du CHSCT (comité hygiène et sécurité), les salariés de l'entreprise Meadwestvaco emballages de Châteauroux ont appris, par la bouche de leur directrice du personnel, que la direction de l'usine fermait le site et qu'ils étaient désormais dispensés de venir travailler, jusqu'à ce que leur licenciement soit effectif. Aussitôt après cette annonce, la directrice du personnel et le directeur du site se sont enfuis par une porte dérobée, escortés par trois gardes du corps, jusqu'à une voiture qui les attendait en dehors de l'usine. Depuis, ils n'y ont pas remis les pieds et l'on peut encore voir leurs voitures personnelles abandonnées sur place.

Cela fait deux ans que la direction de Meadwestvaco Corporation, un groupe hollandais spécialisé dans la fabrication d'emballages et possédant plusieurs usines en Europe, a l'usine de Châteauroux dans le collimateur. Au printemps 2009, usant du chantage à la fermeture, elle était parvenue à porter un premier coup aux travailleurs de l'usine, malgré cinq semaines de grève avec occupation : en contrepartie d'un engagement à pérenniser le site pendant au moins cinq ans et à ouvrir une nouvelle ligne de production, la direction de Mead imposait 94 licenciements, une diminution des salaires de 5%, ainsi qu'un allongement substantiel de la durée annuelle de travail, celle-ci passant de 1 470 heures à 1 607 heures. Un accord entre la direction et les syndicats avait

été signé en présence du préfet, qui y apportait ainsi la caution de l'État.

Pourtant, ce premier plan de licenciements était encore chaud que la direction de Mead, s'asseyant sur ses engagements, annonçait en décembre 2009 son intention de fermer cette fois complètement l'usine, où il restait encore 160 travailleurs. Et comme les choses n'allaient pas encore assez vite à son goût, les syndicats faisant traîner la procédure de mise en place de ce nouveau plan de licenciements en en contestant le bien-fondé, la direction en est venue à ce coup de force du mercredi 2 juin, annonçant sans autre forme de procès que l'usine était fermée.

La colère est montée chez les ouvriers, qui ont décidé d'occuper l'usine afin d'empêcher la direction de faire déménager



ailleurs les machines. C'est que tout est ignoble dans son attitude : ses mensonges, son coup de force, mais surtout le fait que ces licenciements n'ont aucune justification. Le groupe Mead a en effet vu ses profits exploser ces dernières années, les bénéfices annoncés étant passés de 135 millions de dollars en 2006 à 850 millions en 2009.

Quant aux services de l'État, ils montrent vers qui va leur solidarité. Alors que le préfet avait apporté sa caution à l'accord, ce qui faisait de lui le garant de la pérennisation de l'usine pour

au moins cinq ans, il n'a rien fait ces derniers mois pour obliger la direction à respecter ses engagements. Sollicité par les syndicats, il n'a donné aucune réponse. Quant au tribunal de grande instance de Versailles, il a rejeté vendredi 4 juin le référé déposé par les syndicats pour contester le non-respect de la procédure de mise en place du plan social par la direction. Les syndicats jugeaient, à juste titre, que la direction n'apportait aucune justification satisfaisante à la fermeture du site, et du coup avaient refusé de se prononcer

(au CE et au CHSCT) sur le plan de fermeture, ce qui bloquait tout le processus. Le tribunal en a jugé autrement, estimant que la direction de Mead avait apporté toutes les réponses nécessaires, et qu'elle pouvait donc licencier !

Pour se défendre, les travailleurs de Mead ne peuvent compter que sur leur détermination et la solidarité des autres travailleurs, l'annonce de la fermeture du site et des méfaits de la direction de Mead ayant choqué dans la ville.

Correspondant LO

• Hôpital de l'Hôtel-Dieu – Paris

Une direction surprise par notre réaction

La direction générale de l'AP-HP (Assistance publique – Hôpitaux de Paris) veut restructurer l'ensemble des hôpitaux parisiens, en regroupant des services ou des hôpitaux entre eux. L'objectif est de supprimer 4000 postes d'ici 2012.

L'Hôtel-Dieu, au centre de Paris, est directement concerné par ces restructurations. La Chirurgie Viscérale a déménagé sur l'hôpital Cochin, ainsi que le laboratoire de Bactériologie, qui devrait être suivi de près par les laboratoires de Biochimie et d'Hématologie. Toujours dans ces restructurations, le service d'Hématologie doit lui aussi déménager, le 16 juin, pour l'hôpital Saint-Antoine. Il doit être regroupé avec le service d'Hématologie existant déjà sur place.

Le personnel du service d'Hématologie n'était pas sûr que ses horaires et ses roulements soient conservés et que ses effectifs soient renforcés.

Après avoir établi des revendications écrites, dont une prime de déménagement de 500 euros, une première réunion regroupant quinze personnes du service a eu lieu avec la direction de Saint-Antoine. Celle-ci a été houleuse. Le ton est vite monté, surtout face à l'attitude méprisante du DRH. Il n'y avait aucune garantie sur le maintien des horaires et des roulements de travail, ni sur les effectifs supplémentaires que nous demandions. La direction était prête à accorder une prime, mais sans donner aucune information sur le montant.

Comme le sentiment partagé était que la direction se fichait de nous, le personnel d'Hématologie a décidé de ne pas commencer le déménagement et d'en faire part aux autres collègues, pour qu'elles suivent. Cela impliquait de ne pas aménager le service à Saint-Antoine pour qu'il soit prêt à accueillir les malades le 16 juin

comme prévu. Cela ne voulait pas dire être en grève, mais rester à travailler dans notre service à l'Hôtel-Dieu.

Comme prévu, le lundi 31 mai au matin nous avons, avec l'ensemble des collègues, informé la surveillante que nous refusions de déménager tant que la direction ne donnait pas plus de garanties. Au total, l'arrêt du déménagement a été reconduit jusqu'au mercredi 2 juin inclus. Chaque fois, le blocage du déménagement était voté avec ceux qui étaient présents aux réunions quotidiennes.

La pression de l'encadrement étant trop forte, le déménagement a repris le jeudi 3 juin, mais une nouvelle réunion a eu lieu le jour même avec la direction, toujours sur les mêmes points. Seize collègues y étaient présentes ainsi qu'une dizaine du service d'Hématologie de Saint-Antoine. La direction a garanti oralement

une prime. Plus tard, on a su que 150 euros seront versés en décembre. Les horaires, roulements, etc. seront maintenus et la direction s'est engagée à lâcher un poste de coursier.

Finalement, la direction de Saint-Antoine a dû se rendre compte que nous ne sommes

pas prêtes à nous laisser faire, et elle ne doit plus être aussi pressée de nous voir arriver dans son établissement. D'autant plus que le contact militant a été pris entre ceux de l'Hôtel-Dieu et ceux de Saint-Antoine, et cela servira sûrement.

Correspondant LO

& france telecom

Pour qui nous travaillons

Malgré une baisse de ses profits, France Télécom a voulu garantir à ses actionnaires le même dividende que l'année dernière. Pour cela, la direction a emprunté aux banques ; mais l'emprunt en question, lié au cours de l'euro par rapport au dollar, s'avère plus onéreux que prévu.

Autrement dit, à France Télécom, quand on ne

travaille pas pour le profit des gros actionnaires, on travaille pour celui des banques. La frontière entre les deux est d'ailleurs loin d'être étanche car, en dehors de l'État qui ne possède plus que 27% du capital de France Télécom, ce sont des fonds d'investissement qui, paraît-il, contrôlent cette société du CAC40 en toute opacité.

Correspondant LO

• La Poste

Les médecins du travail dénoncent

« La Poste crée des "inaptes" physiques et psychologiques ». Ce sont là les termes d'un courrier adressé par le syndicat des médecins de prévention de La Poste au président de la société. Les médecins y dénoncent l'aggravation des conditions de travail dont sont victimes les postiers, et n'hésitent pas à mettre la direction devant ses responsabilités. À leur manière, ils témoignent ainsi du bien-fondé des grèves qui éclatent presque chaque semaine, dans un bureau ou un autre, pour résister à cette situation inhumaine, conséquence du plan de réduction d'effectifs engagé depuis des années.

Les médecins dénoncent ainsi « les dépassements des horaires de travail non rémunérés qui sont quotidiens, les amplitudes maximales de travail qui sont régulièrement dépassées ». Au fil des restructurations qui se succèdent maintenant tous les deux ou trois ans, les bureaux ont vu leurs effectifs fondre comme neige au soleil. Les facteurs sont parfois deux fois moins nombreux qu'il y a quelques années pour porter les lettres. Mais qu'importe à la direction : elle impose de distribuer tout le courrier, et menace

de sanction ceux qui en rapporteraient au bureau une fois leur horaire terminé. De plus en plus de facteurs finissent donc après l'heure, en particulier ceux qui doivent « rouler » sur plusieurs quartiers qu'ils ne connaissent pas, pour boucher les trous.

« Les organisations de travail sont de plus en plus en décalage avec la réalité du travail sur le terrain », dit le rapport. C'est vrai dans tous les secteurs. Des grèves ont ainsi lieu aux guichets contre une réorganisation

qui, outre les réductions de personnel, impose aux guichetiers des horaires invraisemblables, avec des coupures de plusieurs heures qui augmentent d'autant l'amplitude de la journée de travail. Autre conséquence du manque de personnel pointé par les médecins : « Faute de moyens de remplacement, les agents n'arrivent plus à obtenir des congés à des dates permettant de les partager avec leurs proches. »

Et puis il y a tous ceux que la direction, à chaque restructuration, voudrait obliger à partir n'importe où : « Une pression s'exerce sur eux pour les inciter à partir de façon anticipée en retraite, à l'externe (c'est-à-dire ailleurs qu'à La Poste) ou sur des mobilités géographiques imposées. » La lettre dénonce aussi « la très forte pression commerciale individuelle et quotidienne exercée sur les guichetiers, sans formation ». Ce n'est pas qu'une formule. En mars dernier, le

directeur de La Poste de Paris Sud avait envoyé à ses directeurs de vente un courrier réclamant « l'extermination des vendeurs à 0 ». C'est dire le climat que s'emploie à faire régner la direction en la matière.

Dans leur lettre, les médecins du travail montrent ainsi comment La Poste pourrit la vie de ses salariés, avec des conséquences qui peuvent aller jusqu'à les acculer au désespoir et au suicide. Ils signalent au passage les pressions qu'ils subissent eux-mêmes de la part de la direction pour devenir complices de cette politique inhumaine : « L'indépendance du médecin du travail n'est plus assurée à La Poste », « certains médecins ont à supporter des pressions inadmissibles de la part de dirigeants que nous jugeons irresponsables. » Avoir pour seul horizon les bénéfices à réaliser à tout prix est effectivement une forme d'irresponsabilité.

Daniel MESCLA

• Centre financier de La Poste – Paris 15

Les pressions augmentent

La dégradation de la vie au travail, dont fait état un rapport du syndicat professionnel des médecins de prévention, touche non seulement les bureaux de poste, mais également les centres financiers, les anciens Chèques postaux.

À celui de Paris, dans le 15^e arrondissement, qui compte 1 500 employés, il y a eu 130 suppressions d'emplois rien qu'en 2009. Depuis des années, les effectifs diminuent par non-remplacement des départs et par des restructurations successives, alors que la charge de travail augmente dans tous les services.

L'encadrement en demande

toujours plus. Ainsi récemment, au service Crédit, un chef d'équipe a été sur le dos d'une collègue toute la matinée pour lui demander de remplir une statistique... jusqu'à ce qu'elle craque. Dans un service de gestion de comptes, tous les matins, tous ont droit à un paquet de dossiers à traiter, et on s'expose à des réflexions quand on en rend le soir. Quant à ceux

qui auraient eu la « chance » de pouvoir finir leur tas, ils en auront davantage le lendemain !

Les collègues qui craquent ou se rendent à l'infirmerie sont de plus en plus nombreux. Sans vouloir les relier toutes directement, il y a tout de même eu plusieurs tentatives de suicide, y compris sur le lieu de travail, ces dernières années. L'encadrement n'est pas à l'abri. Un médecin de prévention, qui subissait également des pressions provenant de la direction, avait fait une tentative de suicide. La seule réponse de la direction a été une enquête sur

le stress, dont le résultat annonçait un pourcentage supérieur à la moyenne européenne. Le plan d'action qui a suivi s'est limité à des cours à l'intention des chefs d'équipe...

Aujourd'hui, des médecins soulignent que les restructurations successives augmentent les risques de mal-être au travail. C'est un encouragement aux réactions collectives, restées jusqu'à présent limitées à certains services, mais qui ont tout de même mis le holà momentanément aux pressions de la direction.

Correspondant LO

• La Poste Paris-Brune – Paris 14

Les grévistes tiennent bon

Au quinzième jour de grève, celle-ci se poursuit toujours aussi déterminée au bureau de Paris-Brune, contre la réorganisation projetée par la direction.

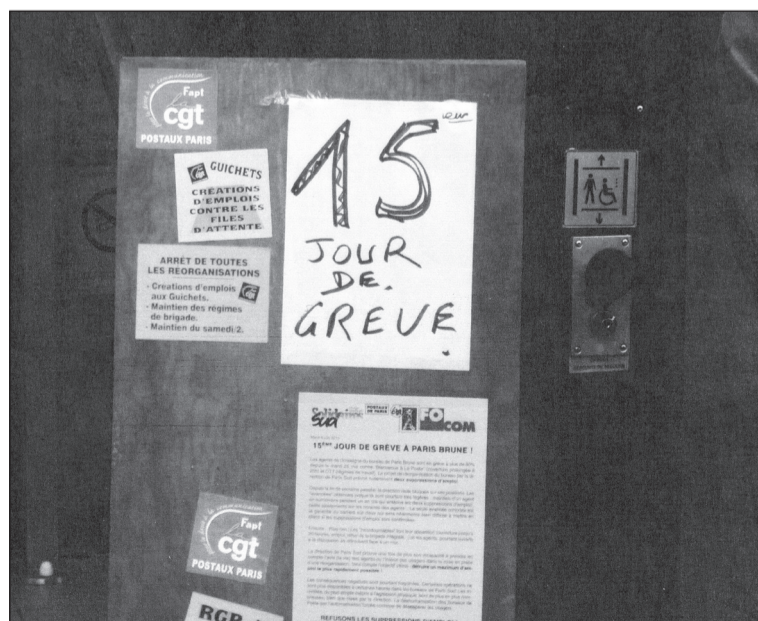
Lors des nombreuses entrevues avec la direction, celle-ci n'a fait que quelques petites concessions sur les horaires, mais maintient toutes ses attaques : deux suppressions d'emploi, changement total des horaires pour tous, sortie plus tardive le soir, horaire du samedi retardé. Pour la direction, pas question d'en discuter, ce sont des « incontournables ».

Les grévistes sont toujours

aussi nombreux : une seule guichetière travaille avec les cadres, qui ne font que quelques opérations (instances de lettres ou colis), mais aucune opération financière.

Un rassemblement de soutien s'est tenu jeudi 3 juin avec plusieurs dizaines de personnes : facteurs, habitants du quartier... Les grévistes ont commencé à faire le tour d'autres bureaux pour faire connaître leur grève et obtenir du soutien. Une collecte de solidarité a été lancée.

Correspondant LO



• Crèches

« Les bébés ne sont pas des sardines »

La secrétaire d'État à la Famille, Nadine Morano, entend bien publier dans les prochains jours les décrets modifiant l'accueil des enfants en crèche, malgré l'opposition des professionnels de la petite enfance et des parents. Ils ont été nombreux à manifester une nouvelle fois, samedi 29 mai, dans diverses villes de France. Sur les pancartes, on pouvait lire : « Pas de bébés à la consignes », ou « Les bébés ne sont pas des sardines ».

Il n'y a déjà pas assez de places en crèche. Seuls 10% des enfants de moins de trois ans y sont accueillis, ce qui est loin de répondre aux besoins des parents. L'urgence serait de construire de nouvelles crèches et d'embaucher du personnel. Mais ce n'est pas le choix du gouvernement, qui a décidé de bourrer celles qui existent. Le texte prévoit ainsi la possibilité d'inscrire jusqu'à 20% d'enfants en surnombre dans les grandes structures, sous prétexte que le taux de remplissage n'atteint pas chaque jour les 100%. Cette pratique de « surbooking » est déjà utilisée par les compagnies aériennes. Mais, appliquée à la garde des bébés, elle a de quoi surprendre. Les crèches pourront aussi recruter du personnel moins qualifié, là où l'encadrement des enfants est insuffisant.

Les professionnels de la petite enfance et les parents refusent que les crèches deviennent de simples garderies où l'on entasse les enfants, et ils veulent qu'elles continuent à garder leur caractère éducatif.

Marianne LAMIRAL

• Continental

Un dernier jugement et un succès de la solidarité

Le mercredi 2 juin, alors que plus de 300 travailleurs étaient rassemblés à l'extérieur, le tribunal de Compiègne a rendu son jugement. Après les simples peines d'amende retenues précédemment par la cour d'appel d'Amiens, il s'agissait de statuer sur les demandes de remboursement de l'État à l'encontre des six salariés de Continental poursuivis pour des dégâts qui auraient été commis dans le cadre de leur manifestation à la sous-préfecture en avril 2009.

Le tribunal a finalement condamné les salariés à rembourser solidairement la somme de... 1 280,53 euros. Il les condamne en outre, toujours solidairement, à payer 1 000 euros pour les frais engagés par l'État pour ces poursuites. C'est donc une somme minime, 380 euros par salarié, qui relève du symbole, alors que l'État au départ avait chiffré

les « dégâts » à 62 000 euros minimum. Il avait ensuite diminué considérablement ses demandes initiales, réclamant 11 000 euros au seul titre des remboursements, sans compter les frais de justice.

C'est bien sûr la caisse de solidarité des travailleurs de Continental qui prendra en charge ces condamnations. Et, bien que six d'entre eux restent

ainsi condamnés pour le principe, les travailleurs de Continental peuvent être fiers d'avoir arraché ce nouveau recul, grâce à leur solidarité maintenue au travers de long mois.

Normalement, cela met un point final aux poursuites engagées pour l'exemple par le gouvernement. Il faut se rappeler que l'envahissement de la sous-préfecture de Compiègne, le 21 avril 2009, par plusieurs centaines de travailleurs était la réponse au silence du gouvernement, après les engagements pris par lui sur le dossier des 1 120 licenciements de l'usine de Clairoix. Cette manifestation, si elle a vu le gouvernement accorder en moins de deux heures les engagements réclamés qu'il

refusait jusqu'ici, s'était accompagnée de déclarations vengereuses de la part d'Alliot-Marie (ministre de l'Intérieur) et de Fillon, qui promettaient tous de lourdes condamnations pour les manifestants.

Mais, après la conclusion des accords obtenus par les travailleurs de Continental, pendant près d'un an la mobilisation s'est maintenue, sous la direction du comité de lutte et des assemblées du personnel, pour faire annuler les poursuites pour le principe du gouvernement. C'est cette mobilisation avec le soutien de travailleurs, de militants syndicaux de la région et de toute la France, comme du Syndicat de la Magistrature et de tous

les partis de gauche et d'extrême gauche, avec des rassemblements et des manifestations regroupant parfois plus de deux mille personnes, qui a ramené les condamnations pénales et civiles au minimum. Rappelons quand même que, si le tribunal de Compiègne s'est donc montré très compréhensif en juin 2010, c'est le même tribunal qui avait condamné le 1^{er} septembre 2009 les salariés poursuivis à des peines de prison, certes assorties du sursis.

En tout cas c'est une victoire de la solidarité ouvrière, des travailleurs de Continental et de tous ceux qui les ont sincèrement soutenus.

Correspondant LO

• Clariant – Huningue (Haut-Rhin)

En grève pour de véritables garanties

130 des 260 travailleurs du site chimique de Clariant à Huningue, près de Bâle à la frontière suisse, sont en grève reconductible depuis le lundi 31 mai à l'appel de l'intersyndicale CGT-CFDT. La direction leur avait annoncé en novembre 2009 la fermeture programmée du site d'ici la mi-2011.

Plusieurs usines de grands groupes internationaux sont réunies sur le site de Huningue, où 1 500 personnes travaillent du côté français et plusieurs dizaines de milliers du côté Suisse, à Bâle et dans sa région.

L'usine Clariant est réputée l'une des plus dures, avec des conditions de travail souvent exécrables. La plupart des travailleurs ont entre 45 et 50 ans et ils y ont tous laissé une partie de leur santé, du fait de l'exposition aux solvants et autres produits chimiques dangereux.

Pour l'instant, ils n'ont aucune garantie concernant les indemnités de licenciement, dont la moitié est constituée par des primes dites de « retour à l'emploi ». Il faut tout le cynisme et le culot de la direction de Clariant pour proposer de telles primes dans la période de crise actuelle, avec les fermetures d'entreprises et les licenciements.

L'intersyndicale anime la grève. Des assemblées générales avec les grévistes ont lieu quasi quotidiennement. Une prime de 60 000 euros pour tous est notamment revendiquée, en plus de la prime de

« préjudice », qui est de 25 000 à 30 000 euros selon l'ancienneté. À cela s'ajouterait la prime de « retour à l'emploi » qui varierait de 30 000 à 45 000 euros selon l'ancienneté, 500 euros de compensation salariale sur deux ou trois ans, un an de maintien de salaire à partir du 31 décembre pour le licencié qui ne retrouve pas de travail, six mois de salaire pour celui qui retrouverait un travail avant le 31 décembre.

Le lundi 31 mai, les grévistes sont allés manifester aux postes frontières pour s'adresser aux travailleurs frontaliers et leur faire signer une pétition.

Le mardi 1^{er} juin, sur proposition de l'intersyndicale, ils ont envahi la salle où se tenait la réunion avec la direction. Celle-ci a manifestement été impressionnée, puisque le lendemain elle décidait de déplacer la réunion, qui était prévue le vendredi même à Huningue, au mercredi 9 juin au siège du groupe à Nanterre, où travaillent 50 salariés et qui doit également fermer.

Le mercredi 2 juin, les travailleurs ont manifesté dans les rues de Huningue et Saint-Louis et ont appelé la population à venir participer le vendredi à un « apéro géant » devant le site, pour faire oublier les bouchons occasionnés par leur action du lundi.

Après cette manifestation, la direction a proposé 5 000 euros de plus sur la prime de « préjudice », si les grévistes reprenaient le travail et acceptaient

en l'état le plan de licenciements. Ce qui les a bien sûr convaincus... de continuer la grève.

La station d'épuration des eaux commune aux usines chimiques Clariant, TFL, BASF et Novartis est en service minimum suite à la grève et un piquet de grève en garde l'entrée.

Bien que celle-ci appartienne à Novartis, ce sont en effet des travailleurs de Clariant qui en assurent le fonctionnement. La direction de Clariant les menace maintenant de demander leur évacuation par la police.

Les travailleurs de Clariant savent qu'avec la fermeture de l'usine, c'est leur avenir qui se

joue dans cette grève. Ils savent qu'ils ont payé de leur peau les profits engendrés pendant des décennies. Ils sont conscients aussi qu'il leur faudra beaucoup de détermination encore pour imposer des garanties concrètes pour leur avenir.

Correspondant LO



• Magasin Carrefour – Échirolles (Isère)

Presque un treizième mois grâce à la grève

La totalité des employés de l'entreprise Alter Services, qui assure le nettoyage de Carrefour Échirolles dans la banlieue de Grenoble, a fait deux jours de grève et obtenu satisfaction sur la quasi-totalité de ses revendications ainsi que le paiement des jours de grève.

Ils demandaient un treizième mois et ont obtenu une prime de 800 euros par an quelle que soit la durée hebdomadaire de travail. Travaillant six jours sur sept, ils voulaient

un deuxième jour de congé, et l'ont obtenu. Une troisième revendication était tout aussi importante : être respectés. Ils voulaient donc des tenues de travail qui les protègent vraiment, car ils interviennent dans des zones incroyablement sales ; une meilleure organisation du travail ; ne plus recevoir d'ordre de tout le monde et ne plus avoir à réclamer pour que des heures supplémentaires soient payées. La liste pourrait s'allonger, tant la

coupe était pleine.

À la demande des grévistes, le responsable a également été renvoyé du site.

Les employés sont fiers de leur lutte et de leur victoire. L'état du magasin, après deux jours sans nettoyage, a aussi montré à quel point ces travailleurs, d'habitude invisibles, sont essentiels et incontournables. La direction de Carrefour a dû en prendre acte.

Correspondant LO

• Thomson-Technicolor

Ce n'est pas aux salariés de payer !

Jeudi 3 juin, 300 travailleurs ont manifesté jusque devant le siège de la société Technicolor, anciennement Thomson, pour protester contre le plan de licenciement en cours dans la filiale Thomson Grass Valley, où la direction veut supprimer 625 emplois sur 2 600, dont 327 sur 884 en France. Nous étions venus de Brest, Rennes et Conflans, des trois centres de Thomson Grass Valley en France.

Le comportement du PDG a montré que ce monsieur n'est pas insensible à la mobilisation. Il a en effet profité de notre rassemblement à Paris pour aller à Rennes expliquer aux salariés de Thomson R&D, l'autre filiale de Thomson située dans le même ensemble de bâtiments

que Grass Valley, qu'il avait de grands projets pour eux. Craignant que la mobilisation s'élargisse à tout le personnel Thomson de Rennes, il raconte de belles histoires d'avenir aux uns, en espérant qu'ils le laisseront faire ses mauvais coups contre les autres. Mais tout le monde a bien compris la manœuvre et, à Paris, la manifestation n'en a été que plus dynamique.

Lundi 8 juin, un directeur descendu de Paris a pu mesurer l'ambiance car sa venue a déclenché un débrayage spontané. 150 personnes, remontées, lui demandaient des comptes et protestaient contre son plan.

Cela encourage à se défendre tous ensemble, toutes filiales

confondues, contre les prétentions inadmissibles des patrons. Ceux-ci justifient leur plan au nom d'une dette de 1,5 milliard d'euros brutalement apparue dans les comptes l'an dernier. Cette dette vient d'être renégo-ciée auprès de grandes banques européennes, celles-là même qui spéculent sur la dette des États, mais nous n'avons aucun moyen d'en vérifier ni l'origine ni le montant.

Les travailleurs n'ont aucune raison d'en faire les frais. Nous ne sommes pas ceux qui ont contracté cette dette, ni ceux qui en ont bénéficié. Comme nous l'avons écrit sur nos T-shirts de manifestants : « *Ce n'est pas aux salariés de payer* ».

Correspondant LO

• Veolia et 144 communes d'Ile-de-France

Une gestion opaque de l'eau

Une nouvelle fois, un rapport de la Chambre régionale des comptes met en cause la gestion privée de l'eau par Veolia pour le compte de 144 communes d'Ile-de-France regroupées dans le SEDIF (Syndicat des eaux d'Ile-de-France) présidé par le maire d'Issy-les-Moulineaux, André Santini. Cette mise en garde intervient au moment où le SEDIF s'apprête à reconduire un contrat particulièrement profitable puisqu'il concerne quatre millions d'usagers, d'où sera probablement écarté l'autre prétendant, Suez.

L'utilisation d'une « comptabilité tronquée » qui constitue « une entorse aux règles de base » en la matière ne permet pas aux comptes annuels fournis par Veolia aux communes de « donner une image fidèle du résultat de la gestion, du patrimoine et de la situation financière du service public » que la société privée est censée assurer. Autre grief, Veolia a

reçu entre 2005 et 2007 quelque 186 millions d'euros d'argent public pour des travaux et des prestations d'ingénierie, « en méconnaissance des règles du code des marchés publics ». C'est une pratique courante, pour des groupes comme Veolia ou comme Suez de faire effectuer des travaux par des prestataires choisis par eux, des filiales par exemple, ce qui peut donner

lieu à des surfacturations.

De tels reproches reviennent régulièrement, depuis plusieurs dizaines d'années, notamment dans les rapports des Chambres régionales des comptes. C'est donc en connaissance de cause qu'en décembre 2008 une majorité de délégués des communes au SEDIF avaient voté à bulletins secrets pour la reconduction de la gestion privée, ce qui ne pouvait bénéficier qu'à Veolia si ce n'est à Suez. Un passage à la gestion directe en régie par le syndicat regroupant 144 communes aurait coûté moins cher, comme l'avait d'ailleurs montré l'Union fédérale des consommateurs – Que Choisir.

Il est vrai que pour certains

• La Poste

Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire)

Les guichetiers en grève

Mardi 8 juin, c'est la totalité des 17 agents de guichet des quatre bureaux du « Terrain » de Saint-Pierre-des-Corps / La Ville aux Dames, qui s'est mise en grève contre le projet de nouvelle organisation du travail de la direction de La Poste, refusant les quatre suppressions d'emplois, soit plus de 20% des effectifs, qui impliquent l'augmentation du nombre de samedis travaillés, la réduction du temps pour ouvrir et fermer les guichets et donc l'officialisation des dépassements d'horaires non payés. Et pour les usagers, encore plus d'attente.

Depuis plusieurs semaines, le bruit circulait que nous aurions des suppressions d'emplois, comme dans bien d'autres bureaux dans le pays. Et peu à peu, notamment quand trois autres bureaux du département ont fait grève une journée pour les

mêmes raisons, l'idée de riposter a fait son chemin, y compris chez ceux qui n'avaient jamais fait grève jusque-là. Et c'est tous ensemble que, le lundi, nous avons décidé de démarrer une grève reconductible dès le lendemain.

La journée du 8 juin s'est passée devant les bureaux de Saint-Pierre-des-Corps, une commune très populaire, à discuter avec des usagers, munis d'un tract et d'une pétition de soutien. L'accueil très chaleureux et les 350 signatures reçues ont même été une bonne surprise pour certains.

C'est donc gonflés à bloc que nous avons décidé, à la quasi-unanimité, la reconduction de la grève, et de retourner au « contact de nos clients », pour la plupart bien conscients des dégâts causés par la politique de La Poste.

Correspondant LO

de revenir à la gestion par une régie municipale.

Le service de l'eau, service public s'il en est, non seulement n'a pas à être dans les mains de groupes privés qui accumulent ainsi d'énormes profits aux dépens de la population. Il doit être aussi géré à l'échelle régionale, voire nationale, afin d'utiliser rationnellement les ressources et les techniques. Cela passe par l'expropriation des activités concernant l'eau des Veolia et autres Suez et l'intégration de leurs salariés, techniciens, ingénieurs, comptables, secrétaires, dans un grand service public de l'eau à l'échelle du pays.

Jean SANDAY

travaux spécialisés, les collectivités locales qui gèrent elles-mêmes le service de l'eau doivent tout de même faire appel au secteur privé parce qu'elles ne disposent pas seules des moyens matériels et des compétences techniques nécessaires. Veolia Eau compte à lui seul plus de 30 000 salariés en France et possède des équipements considérables à l'échelle du pays.

La gestion du service de l'eau à l'échelle des communes, ou même d'un groupe de communes ne permet donc pas de s'affranchir complètement de l'emprise des groupes privés comme Veolia, Suez ou le troisième larron, la Saur, même quand les communes décident

• Soutien aux « six de Pau »

Outrage à la solidarité

Éric Besson, le ministre des expulsions et de la chasse à l'enfant, affirme que le « délit de solidarité » avec les sans-papiers n'existe pas en France. Pourtant le préfet des Pyrénées-Atlantiques vient de lancer des poursuites pénales contre six personnes de Pau pour « délit d'outrage » à son encontre. Ces six personnes ont en effet soutenu par courriel la famille Kuka, mise en rétention – enfants comme parents – au centre de rétention administrative d'Hendaye.

Grâce à une large mobilisation, cette famille a été libérée. Mais les « six de Pau » sont convoqués au tribunal le 10 juin prochain, pas pour délit de solidarité, mais pour délit d'outrage envers le préfet!

Si Besson, aidé des préfets, poursuit en justice toutes les personnes opposées à sa politique, il va donner du travail aux magistrats. Par exemple, dimanche 6 juin, sur les marches de l'Opéra-Bastille à Paris, ce sont plus de quarante artistes et personnalités qui sont venues

soutenir publiquement la lutte des travailleurs sans papiers d'Ile-de-France. Compte-t-il les poursuivre pour outrage ou solidarité? Josiane Balasko, Jacques Higelin, Paco Ignacio Taibo II, Patrick Pelloux, Ariane Ascaride... et les centaines de personnes présentes?

Monsieur Besson aura beau menacer, il n'empêchera pas la solidarité avec la lutte des sans-papiers de continuer à s'exprimer pour obtenir leur régularisation

Louis BASTILLE



• Chine

Grèves ouvrières pour les salaires et pour les droits

Les autorités chinoises viennent de décider de relever le salaire minimum de 20% (à 117 euros) à Pékin, la capitale politique du pays, soit deux fois plus que prévu, et à l'équivalent de 137 euros à Shanghai, la capitale économique.

Évidemment, on ne peut qu'être frappé par le fait que cette annonce, rapportée par le journal chinois de langue anglaise, *Global Times*, réputé proche du pouvoir, survient au moment même où l'on apprend que des travailleurs de grandes usines, notamment du sud de la Chine, viennent d'obtenir de fortes hausses de salaire, suite à des grèves victorieuses.

Il est certes difficile de mesurer ce qui se passe dans ce pays immense, le plus peuplé de la planète, où les moyens d'information sont étroitement contrôlés par le pouvoir. Et plus encore quand il s'agit de la très nombreuse classe ouvrière chinoise.

Ce début du mois de juin a vu des grèves victorieuses à l'usine Honda de Foshan, dans la région de Canton (35% de plus obtenus sur le salaire de base), puis à l'usine du groupe coréen Hyundai près de Pékin, où la direction a cédé de fortes



Grévistes en janvier dernier.

hausses de salaire en quelques jours, ou encore chez un fournisseur de Honda à Zhongshan, où les grévistes ont obtenu près de 10% d'augmentation. Malgré le peu d'informations qui filtrent, il semble que le nombre des grèves, leur ampleur, augmentent depuis quelques années.

Et ce ne sont pas les raisons qui manquent à cela, comme en témoigne la situation qu'a révélée la vague de suicides survenue en quelques mois aux usines Foxconn, du géant de l'électronique taïwanais Hon Hai, qui fait produire à la chaîne l'iPhone d'Apple, les portables Nokia, les consoles de jeu Sony, les ordinateurs Dell ou Hewlett-Packard par les

300 000 ouvriers de son usine de Shenzhen.

La taille de Hon Hai, qui emploie 800 000 travailleurs dans tout le pays, la notoriété mondiale de ses clients, ont donné une résonance particulière au mouvement de protestation de ses travailleurs, des « mingong ». Ces « paysans devenus ouvriers » (en chinois), soumis à un régime de caserne, travaillant six jours sur sept, dix à douze heures quotidiennes, dans des conditions épouvantables, logés dans des dortoirs, n'ont aucune possibilité de mener une vie de famille, et cela pour des salaires misérables.

Quand les commentateurs s'extasient sur les rythmes

de croissance de l'économie chinoise depuis plus de deux décennies, alors que le reste du monde se traîne de crise en crise, bien peu rappellent de quel prix les travailleurs des villes et des campagnes ont payé ce « miracle ». Selon les statistiques officielles chinoises, qu'on ne peut soupçonner de noircir le tableau, la part du revenu national qui revient aux travailleurs est tombée de 53,4% à 39,7% ces vingt dernières années, tandis que la part revenant aux entreprises, et à leurs propriétaires, a bondi de 21,2% à 31,3%.

Lesdits propriétaires, souvent des fils, neveux ou cousins de hauts dignitaires de l'armée, du parti ou de l'État, ont, grâce à de tels appuis, privatisé à leur profit près de la moitié des anciennes entreprises publiques. Et ils disposent bien sûr du complet appui du régime pour tenter de juguler cette classe ouvrière que la transformation de la Chine en « atelier du monde » a accrue à grande vitesse et à une échelle immense : on estime à plus de 200 millions le nombre des « mingong », lesquels représenteraient 80% de la classe ouvrière chinoise.

Ces travailleurs n'ont qu'une autorisation temporaire

de résider dans la ville de leur usine, sans avoir le droit de s'y installer définitivement. La répression policière sévit contre toute tentative d'organisation indépendante, et en particulier sont interdits tous les syndicats autres que le « syndicat » officiel ACFTU, auxiliaire zélé du patronat. On l'a vu lors de la grève chez Honda, où ses gros bras ont roué de coups des grévistes... « *Il ne faut pas craindre d'être un dictateur quand c'est pour le bien de tous* », énonce sans fard un manuel destiné aux contremaîtres de Foxconn.

Mais en ayant arraché aux campagnes des centaines de millions de travailleurs, l'exploitation capitaliste a, comme au 19^e siècle en Europe et en Amérique, fait surgir un prolétariat très nombreux, concentré dans de grands centres urbains. Vingt ans après le début du prétendu miracle chinois, on ne peut que formuler un souhait : que cette classe ouvrière prenne conscience de sa force. C'est à juste titre que les jeunes grévistes de Honda déclaraient : « *Nous ne nous battons pas seulement pour les droits des 1 800 ouvriers (de Honda), mais pour ceux des travailleurs de toute la Chine!* »

Pierre LAFFITTE

• Israël

Enquête privée égale privé d'enquête

Plus nombreux sont maintenant les dirigeants occidentaux qui demandent au gouvernement israélien d'accepter une enquête « crédible et transparente » sur l'attaque du 31 mai contre la flottille de bateaux se rendant à Gaza pour y apporter une aide humanitaire, quitte pour ce faire à passer outre le blocus.

La demande est formulée avec attention et respect à l'égard de Nétanyahou, Barak et autres Liberman, qualifiés pour la circonstance « d'amis israéliens ». Mais ces amis n'ont visiblement rien à faire des propos mielleux qu'on leur distille. Ils se considèrent comme des représentants d'un « État démocratique... assez grand pour mener sa propre enquête ».

Mais, pour les grandes puissances occidentales, il ne s'agit nullement d'exercer une quelconque pression contre

Israël. C'est au contraire une main secourable qui lui est tendue afin d'éviter qu'une commission d'enquête plus large, incluant donc des pays qui pourraient lui être hostiles, soit mise sur pied par l'ONU. Cela s'était d'ailleurs produit en janvier 2009, quand fut constituée, sous l'égide du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, la commission présidée par le juge sud-africain Goldstone, qui accusa Israël d'avoir commis des crimes de guerre à Gaza.

Si finalement une commission d'enquête est mise sur pied, il vaudrait mieux pour le gouvernement israélien qu'elle soit constituée « d'observateurs américains impartiaux, garants de la transparence des investigations ». C'est du moins de cela qu'Obama tente de convaincre Nétanyahou. Dans les pas de son homologue américain, Sarkozy a lui aussi joint Nétanyahou

pour lui signifier la disponibilité de la France à mener l'enquête. Et lorsque le secrétaire britannique aux Affaires étrangères explique que « l'ONU n'est pas la seule possibilité », tout est dit et Nétanyahou aurait de quoi être satisfait.

Ce n'est évidemment pas du côté de ces grandes puissances que viendront les pressions contraignantes pour le gouvernement israélien, mais plutôt du refus des Palestiniens à accepter l'inacceptable qui leur est imposé depuis des décennies ; de la vague de désapprobation qui mobilise des centaines de milliers de manifestants de par le monde ; mais aussi des oppositions qui ont lieu en Israël même, où 7 000 personnes, Juifs et Arabes israéliens, ont défilé le 5 juin dans les rues de Tel-Aviv, criant leur honte des agissements de leur gouvernement.

Georges LATTIER

• Israël

Les vraies inquiétudes du gouvernement français

Le gouvernement français s'est déclaré « profondément choqué » par « les conséquences tragiques de l'opération militaire israélienne contre "la Flottille de la Paix" à destination de Gaza ». Mais sa demande auprès du gouvernement israélien s'est alignée sur celle de l'ONU, officiellement qualifiée de « non contraignante ». Il s'agit en fait d'un simple vœu de création d'une commission d'enquête à laquelle participerait l'État d'Israël, et que celui-ci a d'ailleurs refusée.

Le sort de la population de Gaza, victime de l'embargo, pèse bien peu face à l'appât que le marché israélien constitue pour les capitalistes. Le gouvernement français avait d'ailleurs reçu le 27 mai le Premier ministre israélien Nétanyahou, à l'occasion de l'adhésion de ce pays à l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). Le ministère français des Affaires étrangères souligne, sur son site Internet, qu'Israël « offre de réels débouchés », tout en

regrettant que les exportations françaises qui lui sont destinées, constituées principalement de biens d'équipement industriels stagnent depuis 2001 et se situent « à un niveau nettement inférieur à leur potentiel ». Il y a même pire, puisque « notre » part de marché se situe à un niveau inférieur à celui de la Suisse ou de la Belgique. Donc décidément tout va mal, d'autant que « l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas non seulement » sont devant nous en Israël, mais « se défendent également très bien dans les pays arabes ». Et si Veolia détient l'usine de dessalement d'eau de mer d'Ashkelon, au sud d'Israël, les investissements des capitalistes français représentent moins de 1,5% du total des investissements étrangers en Israël.

Voilà où sont les réelles préoccupations du gouvernement français, ce qu'il considère réellement comme inquiétant, voire tragique, dans la situation au Moyen-Orient.

Jean SANDAY